Ils s'impliquent, pourquoi pas vous ?

© Commune de Chaponnay

Des travaux d'envergure à Chaponnay

La Commune de Chaponnay concrétise un ambitieux projet de renaturation d'anciennes cressonnières, sur 47 hectares de terrain. Au programme : restauration du ruisseau Ozon et des milieux humides associés, aménagement paysager du site et création d'équipements pour l'accueil du public.

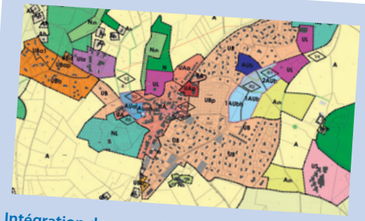

Intégration des zones humides au PLU à Saint-Maurice-sur-Dargoire

En 2014, avec l'aide du Département et du Conservatoire d'espaces naturels, la Commune de Saint-Maurice-sur-Dargoire a intégré les zones humides à son Plan local d'urbanisme, en créant des zonages et un réglement spécifique à ces milieux. Une première dans le Rhône, qui n'entrave en rien le développement du territoire, bien au contraire !

Partenariat agricole sur le marais de Boistray

Depuis plus de vingt ans, la commune de Saint-Georges-de-Reneins œuvre pour préserver le plus vaste marais du Rhône. Suite à une politique d'acquisition ENS, la commune et le Conservatoire d'espaces naturels ont signé un bail emphytéotique pour 43 ans. Un éleveur est aussi très impliqué, en faisant pâturer ses vaches limousines et en réalisant la fauche. Une partie des produits de fauche est valorisée localement en viticulture ou en maraîchage pour du paillage.

Un sentier pédagogique à Poule-les-Echarmeaux

En 2010, la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien (ex-CC Haute Vallée d'Azergues) a aménagé un sentier sur caillebotis, sur la zone humide des Monneries. En complément, un livret pédagogique a été édité, pour accompagner la découverte du site.

Il est l'heure d'agir !

En tant qu'acteur de votre territoire, vous pouvez agir de plusieurs façons : travaux pour restaurer le bon fonctionnement des milieux humides, définition d'un zonage protecteur dans les documents d'urbanisme, maîtrise foncière pour prévenir les risques de destruction, mise en place de mesures agri-environnementales, sensibilisation des habitants...

Des partenaires techniques et financiers peuvent vous aider à élaborer et mettre en œuvre vos projets. Certaines actions peuvent être financées jusqu'à 80% !

Pour vous aider à définir ce que vous pouvez faire en faveur des zones humides, n'hésitez pas à contacter le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, qui saura vous orienter.

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

Céline HERVÉ
celine.herve@espaces-naturels.fr
Tél. 04 72 31 84 50
Cen Rhône-Alpes - La maison forte
2, rue des Vallières - 69530 VOURLES
www.cen-rhonealpes.fr

Pour en savoir plus

- la cartographie départementale ainsi que les données techniques sur chaque zone humide sont en ligne sur le portail CARMEN : ***http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/30/zones_humides.map***
- des ressources documentaires et des outils de communication sont accessibles sur le portail des zones humides de Rhône-Alpes : ***www.zoneshumides-rhonealpes.fr***

CONTACTS

Hôtel du Département
29 - 31 cours de la Liberté
69483 Lyon cedex 03

info@rhone.fr

0 800 869 869 Service & appel gratuits

Plaquette éditée avec le soutien de :

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

Conception et réalisation : Cen Rhône-Alpes - Impression : Département du Rhône, atelier reprographie - Copyrights : © Cen Rhône-Alpes sauf mention contraire

SUIVEZ-NOUS SUR @rhone_fr departementrhone

www.rhone.fr

RHÔNE
LE DÉPARTEMENT

LES ZONES HUMIDES DU RHÔNE

© Agence de l'eau RMC

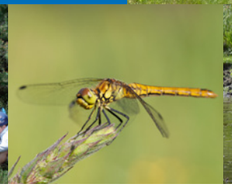

Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes

www.rhone.fr

Véritables transitions entre terre et eau, **les zones humides désignent des terrains inondés ou gorgés d'eau au moins une partie de l'année. Derrière ce terme unique, se cachent en fait de multiples milieux naturels : tourbières, prairies humides, ripisylves…**

D'inestimables services

Les zones humides sont indispensables pour la recharge des nappes phréatiques, l'épuration des eaux, la régulation des excès du climat (inondations et sécheresses). Elles jouent un rôle-clé pour le maintien des équilibres écologiques et le développement durable de nos territoires.

Malgré cela, 70% des zones humides ont disparu en France depuis le début du XX^{e} siècle, sous le bitume, les bâtiments, les drains, les remblais... Continuer de les détruire, ce serait dilapider le « capital santé » de nos territoires.

Les zones humides sont protégées au titre de la loi sur l'eau de 1992. Les aménagements et pratiques susceptibles de les impacter sont donc encadrés.

L'inventaire des zones humides

Au regard de leurs multiples enjeux, le Département du Rhône a souhaité apporter une information utile aux élus et acteurs locaux en élaborant un inventaire des zones humides. Achevé en 2016, ce travail a impliqué de nombreux partenaires, notamment les Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Loire-Bretagne, la DDT, la DREAL, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ainsi que le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes, en charge de l'accompagnement technique du projet.

Nous savons désormais que 1,98 % de notre territoire est encore couvert par des zones humides : autant de secteurs stratégiques à préserver pour notre avenir !

Les résultats détaillés de l'inventaire sont disponibles en ligne, sur le portail CARMEN (voir rubrique "Pour en savoir plus").

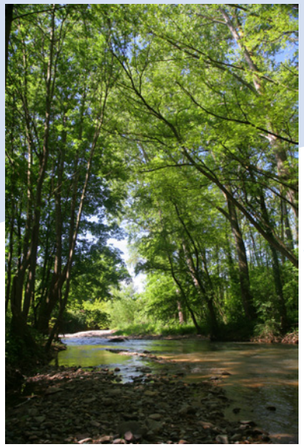

Les zones humides dans le Rhône, c'est :
2259 sites
5387 hectares
1,98 % du territoire

Les ripisylves, des épurateurs d'eau le long des rivières

La ripisylve est une formation linéaire d'arbres et d'arbustes située le long des cours d'eau. Composée d'espèces qui aiment l'eau (aulnes, frênes, saules, etc), elle assure le maintien des berges grâce aux racines, l'épuration de l'eau car elle y puise de nombreux éléments nutritifs (azote, potassium, fer…), ou encore une température optimale grâce à l'ombrage (en évitant ainsi la prolifération d'algues ou de bactéries).

Les prairies humides pour réguler les crues

Les prairies humides sont dominées par des plantes herbacées hygrophiles (joncs, scirpes, etc.). En bordure de rivières, elles constituent des champs d'expansion des crues : l'eau est ralentie et stockée dans le sol. Les inondations sont donc réduites voire évitées à l'aval. De plus, ces milieux ont encore en majorité une vocation agricole. Habituellement fauchées ou pâturées, ces prairies offrent une ressource alimentaire complémentaire pour les troupeaux, d'autant que le sol y est souvent profond et fertile.

Les tourbières, de véritables éponges

Une tourbière est une zone humide où le sol est constitué de tourbe, c'est-à-dire de matière organique qui s'accumule du fait de conditions écologiques particulières (eau permanente, climat frais et humide). On les rencontre le plus souvent en altitude. Un peu comme des éponges, elles sont capables de stocker de grandes quantités d'eau, restituant ensuite l'eau dans les rivières lors des périodes de sécheresse. Dans le Rhône, les tourbières sont très rares !

Les marais, étangs et mares : des concentrés de biodiversité

Ces zones humides servent de sites de refuge, d'hivernage et de reproduction pour une faune variée : oiseaux, libellules, amphibiens… Adaptée à des variations du niveau de l'eau, la végétation est constituée le plus souvent de plantes aquatiques, de laîches et de roseaux.